

## Proposition FRAIS DE SANTE - PSA

### "Tarif complémentaire adapté au REGIME LOCAL Sécurité Sociale "

PRESTATIONS	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement C.P.M.	Remboursement Total
<b>FRAIS MEDICAUX</b> * médecin généraliste * médecin spécialiste * radiologie * laboratoire médical	90 % du TR* Sécurité sociale	90 % du TR	180 % du TR
<b>PACK MEDECINE ALTERNATIVE :</b> ostéopathes, diététiciens, chiropracteurs, acupuncteurs.	Néant	Forfait de 45 € **	Forfait de 45 € **
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b> * infirmier(e) * masseur - kiné	90 % du TR	90 % du TR	180 % du TR
<b>PHARMACIE</b>	15%***-80 % - 90 % du TR	Ticket Modérateur	100 % du TR
<b>TRANSPORTS</b>	100 % du TR	-	100 % du TR
<b>PETIT ET GRAND APPAREILLAGE</b>	90 % du TR	180 % du TR	270 % du TR
<b>PROTHESE AUDITIVE</b>	90 % du TR	180 % du TR	270 % du TR
<b>OPTIQUE</b> * monture-verres	90 % du TR	270 % du TR + forfait de <b>200,00€</b>	360 % du TR + forfait de <b>200,00€</b>
* lentilles refusées	Néant	Forfait de <b>60,98€</b>	Forfait de <b>60,98€</b>
<b>DENTAIRE</b> * soins * prothèses acceptées * orthodontie * Prothèses (SPR) refusées par la Sécurité Sociale	90 % du TR 90 % du TR 100 % du TR Néant	310 % du TR 310 % du TR **** 300 % du TR Forfait de <b>190,00€</b>	400 % du TR 400 % du TR 400 % du TR Forfait de <b>190,00€</b>
<b>HOSPITALISATION</b> * frais de séjour * honoraires médicaux * forfait journalier * chambre particulière y compris la maternité	100 % du TR 100 % du TR 100 % du TR Néant	Frais réels Frais réels Frais réels	100 % du TR Frais réels Frais réels
<b>CURE THERMALE</b>	90 % du TR	180 % du TR plus Forfait de <b>240,00€</b>	270 % du TR plus Forfait de <b>240,00€</b>
<b>ASSISTANCE A DOMICILE</b>	Néant	Inclus	Inclus

\* TR : Tarif de Remboursement de la Sécurité Sociale

\*\* 3 consultations de 15 € sur présentation note d'honoraires

\*\*\* Vignettes oranges : Prise en charge en 2010

\*\*\*\* Plafond dentaire à 900 € par an. Tous nos forfaits sont annuels et par personne.

- FONDS DE SECOURS EXCEPTIONNELS( subvention pour reste à charge)
- ACCES AUX CENTRES MUTUALISTES ( tiers-payant) optique, dentaire, orthodontie, audio-prothèse...
- Garanties conformes à la législation des "CONTRATS RESPONSABLES"

Actes de prévention règlementaire : prise en charge de tous les actes de prévention (figurant sur la liste établie par l'arrêté du 8 Juin 2006), dans la limite des prestations garanties par le contrat

- CADEAUX DE PARRAINAGE

#### COTISATION MENSUELLE 2010

Régime local : 2,23 % du Plafond mensuel Sécurité Sociale soit 64,34 €  
Régime mixte : 3,46 % du Plafond mensuel de la Sécurité Sociale soit 99,82 €  
(Cotisation avec conjoint au régime général)